



DEMANDE DE LOCATION DE L'ESPACE AN HEOL (particuliers), Période de chauffage du 01/10 au 30/04)

DEMANDEUR :

Adresse :

Téléphone : Mail.....

Date de la manifestation :

Horaire de la manifestation :

Type de manifestation :

Nombre approximatif de personnes :

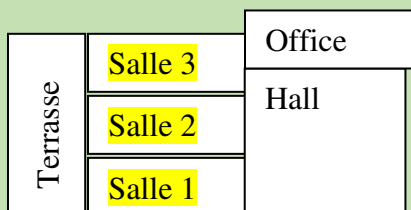
La mairie se réserve le droit d'annuler la réservation en cas de besoin imprévu pour elle-même, en cas de force majeure.

Si traiteur, précisez son nom :

Avez-vous besoin de la vaisselle ? si oui pour combien de personnes.....

Salle demandée : salle 1 (écran) salle 2 salle 3 office
 salles 1 +2 salles 2 + 3 salles 1 + 2+ 3

Plan de la salle



Tarifs	Particuliers de la commune	Particuliers extérieurs à la commune	Vidéoprojecteur	Micro
Vendredi 1 salle	300 €	400 €	indisponible	
Vendredi 2 salles	405 €	505 €	50 €	
Vendredi 3 salles	520 €	620 €	50 €	
Samedi & Dimanche 1 salle	395 €	495 €	indisponible	
Samedi & Dimanche 2 salles	515 €	615 €	50 €	
Samedi & Dimanche 3 salles	720 €	820 €	50 €	
Vend.- Sam.- Dim. 1 salle	600 €	700 €	indisponible	
Vend.- Sam. - Dim. 2 salles	750 €	850 €	50 €	
Vend.- Sam. - Dim. 3 salles	900 €	1 000€	50 €	
Si jour férié précédent ou suivant la location, un jour supplémentaire sera facturé.				
100 € de réduction si vous faites appel aux services d'un commerçant de la commune pour un montant minimum de 100 €				
Cas des étudiants : si pas de revenus, chèque de caution des parents				
Caution (elle sera restituée dans les 10 jours suivants la manifestation)	1 000 € sans vidéoprojecteur	1 500 € si vidéoprojecteur APPORTEZ VOTRE ORDINATEUR LORS DE L'ETAT DES LIEUX		2 000 € si micro

Date et signature du demandeur

Pièces à joindre au moment de votre réservation :

- Versement de la moitié du montant de la location (le chèque sera encaissé).

En cas d'annulation dans les 2 mois précédents la date de la manifestation, cet acompte ne sera pas restitué (sauf cas de force majeure).

Pièces à fournir à la mairie 15 jours avant la location :

- Versement de l'autre moitié du montant de la location
- Chèque de caution
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile couvrant l'occupation temporaire de la salle
- Attestation du commerçant de Plouneventer le cas échéant

DEMANDE DE LOCATION DE L'ESPACE AN HEOL
(particuliers), Période de chauffage du 01/10 au 30/04

1. **Il n'y a pas de téléphone accessible dans les salles. Merci de prévoir un téléphone portable.**
2. **En cas d'urgence : Gendarmerie 02.98.68.10.39, Pompiers 18 ou 112, Samu 15 ou 112.**
3. **Merci de prendre connaissance des consignes de sécurité et du plan d'évacuation**

Si votre traiteur utilise du matériel pour lequel nous devons installer un coffret forrain un forfait de 80 euros vous sera facturé.

4. Extrait du règlement :
5. L'Espace An Heol doit être utilisé conformément à sa destination (réunions, spectacles, repas, apéritifs, soirées...). En est exclue toute utilisation inadaptée (ballons).
6. La préparation des repas dans la salle ainsi que l'ajout de tout matériel au gaz sont également interdits.
7. Les utilisateurs de la salle devront veiller eux-mêmes :
 - a. au respect du règlement (il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans l'Espace An Heol),
 - b. au respect des consignes de sécurité,
 - c. à terminer la soirée à 2 heures du matin au plus tard, sauf autorisation municipale, hormis les fêtes privées,
 - d. à procéder à l'extinction des lumières, et à fermer l'ensemble des portes et fenêtres,
8. La commune dégage sa responsabilité pour les dégâts et vols pouvant être causés aux biens personnels des organisateurs et utilisateurs (parking inclus).

9. Capacité : **1 salle : 90 personnes, 2 salles 180 personnes, 3 salles 280 personnes**

10. Equipement disponible dans la salle : **Sono, chaises (280 chaises), tables 8 personnes (pour 280 personnes), vaisselle (pour 200 personnes), internet, vidéoprojecteur (en option)**

11. Etat des lieux :

<i>Locations</i>	<i>Etat des lieux entrant</i>	<i>Etat des lieux sortant</i>
<i>vendredi</i>	vendredi 11h00	Samedi 9h
<i>samedi et dimanche</i>	vendredi 16h45	lundi 8h30
<i>vendredi + samedi + dimanche</i>	vendredi 11h00	lundi 8h30

Les horaires des états des lieux sont susceptibles d'être modifiés en fonction des manifestations prévues à certaines dates.

12.

Les locaux sont mis à la disposition en état de propreté et doivent être restitués dans le même état. La salle devra être débarrassée, nettoyée (balayage, vaisselle...) et le matériel rangé (tables, chaises...) dans les endroits prévus à cet effet. Les déchets seront emballés dans des sacs poubelles avant d'être déposés dans les poubelles extérieures.

Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour l'étude de votre demande de location de salle. Elles sont destinées aux services de la mairie et du Trésor Public uniquement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée sur le tableau d'affichage de la mairie.

ATTENTION : une déclaration doit être faite à la SACEM dès que de la musique est diffusée (soirée ouverte au plus tard 15 jours avant la manifestation. Tel : 02.90.92.20.80

Partie réservée à la Mairie de Plouénéventer

Acompte versé le :
Chèque n° :
Nombre de clés prêtées aux locataires :
Montant de la location :
Télécommande : Oui / Non